



# DÉLIBÉRATION

## du 17 décembre 2024

Présents : 20 Excusés : 5 4 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	<p><b>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre</b> à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire.</b></p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), M. Frédéric LEGRAS,</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Bruno BENOIT  <u>Date de la convocation</u> : 11 décembre 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>18/12/2024</u> Publiée, le <u>20/12/2024</u> Notifiée, le	<p><b>FINANCES</b></p> <p><b>Vote des tarifs des salles et services à compter du 1er janvier 2025</b></p>
<b>Délibération n°24.8.07</b>	

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs **applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Il est proposé après avis de la commission finances des **FINANCES** réunie le 04 décembre 2024 de :

- ne pas modifier les tarifs,
- d'intégrer toutes les délibérations dans un seul acte pour simplifier la gestion en ne faisant qu'un seul document,

Les propositions sont compilées dans les tableaux ci-dessous :

<b>1A-ACCUEIL POPULATION</b>	<b>2024</b>
Verre cassé (tout verre cassé sera remplacé par la commune et refacturé)	1,20 €
Gobelet non rendu lors d'un prêt	0,60 €
Droit de place pour une journée - Société commerciale	63 €
Droit de place pour une journée - Autre utilisateur	32 €
<b>Photocopies Noir &amp; Blanc</b>	
A4 recto	0,40 €
A4 recto-verso	0,60 €
A3 recto	0,70 €
A3 recto-verso	1,10 €
<b>Photocopies Couleur</b>	
A4 recto	0,70 €
A4 recto-verso	1,10 €
A3 recto	1,30 €
A3 recto-verso	2,20 €
Cartes postales	0,60 €
Livre Gilbert CHERON	24 €

- La reproduction des documents administratifs est facturée au maximum prévu par les textes, frais d'envoi en sus le cas échéant : 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc ; 2,75 € par cédérom.
  - Photocopies gratuites pour les demandeurs d'emploi ou bénéficiaires RMI- RSA pour dossiers personnels et sur justificatifs.
  - Photocopies gratuites pour les conseillers municipaux dans le cadre de leur fonction d'élu.
  - Gratuité des documents remplaçant les fiches état-civil : carte nationale d'identité, livret de famille, passeport, carte d'ancien combattant, carte d'invalidé civil, carte d'invalidé de guerre, extrait ou copie d'acte d'état civil.
- Lorsque la copie fait l'objet d'un envoi postal, les frais de port sont à la charge de l'intéressé (conformément à l'arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif

<b>1B-CONCESSIONS CIMETIERE</b>		<b>2024</b>
Concession en terrain	15 ans	291 €
	30 ans	561 €
Mise à disposition colombarium	15 ans	1 139 € (848€ de mise à disposition de la case + 291 € de concession pour 15 ans)
	30 ans	1 409 € (848€ de mise à disposition de la case + 561 € de concession pour 30 ans)
Plaque + Gravure Jardin du souvenir		210 €

*Pour rappel, le produit des services funéraires est réparti entre le CCAS pour 1/3 et la Commune pour 2/3. Il sera envoyé un titre à l'usager pour Avis des sommes à Payer pour la totalité du montant de la concession (titre émis sur le budget communal). A la fin de chaque année, un reversement sera effectué au CCAS correspondant au tiers des recettes des concessions.*

<b>1C- SERVICES TECHNIQUES</b>	
<b>SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX</b>	<b>2024</b>
Main d'œuvre/heure	36 €

## **2A-COMPLEXE DU PHENIX**

	<b>MESANGER Associations</b>	<b>MESANGER Particuliers Entreprises</b>	<b>HORS COMMUNES Particulier Association Entreprise soit 30 % de + sur tarif Mésanger</b>	<b>Instances territoriales pour les réunions  soit 50% du tarif pour les locations hors Commune</b>
<b>Bar seul</b>	65 €	150 €	195 €	98€
<b>Salle Clair Obscur + Bar</b>	300 €	350 €	455 €	227.50€
<b>Salle Clair Obscur - Réunion</b>	gratuit	150€ Pas de location aux particuliers	50 % de l'utilisation	114€
<b>Salle Olympe + Bar</b>	300 €	pas de location	pas de location	
<b>Remise en température (cuisine)</b>	80 €	80 €	104 €	

Réservation salle la veille si libre à partir de l'état des lieux : 10 % du tarif de la location de la 1ère journée au lieu de 91€ à ce jour,  
 Suppression du tarif week-end,  
 Rajout d'un tarif pour les locations de salles sur plusieurs jours consécutifs : 1<sup>er</sup> jour : tarif plein, jours suivants : 50 % de réduction,  
 Pour les associations Mésangéennes : gratuité pour les réunions

*Les tarifs s'entendent TTC.*

*Les verres à disposition doivent être rendus propres.*

*La mise à disposition de la régie (son et lumière) est comprise dans le prix pour la salle du clair-obscur.*

*Chèque de caution de 1000 euros.*

*Etat des lieux entrant / sortant OBLIGATOIRE par agent communal.*

*En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions « normales » du ménage, la caution sera amputée à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.*

*La mise à disposition d'un technicien pour la régie lors d'un spectacle sera facturée 150 €*

## **2B-SALLE ANNE GANDON**

	<b>MESANGER</b> Associations	<b>MESANGER</b> Particuliers Entreprises	<b>HORS COMMUNES</b>  Particulier Association Entreprise soit 30 % de + sur tarif Mésanger	<b>Instances territoriales pour les réunions</b>  soit 50% du tarif pour les locations hors Commune
<b>1/2 salle sans cuisine</b>	80 €	167 €	217 €	109€
<b>1/2 salle + cuisine</b>	150 €	300 €	390 €	
<b>Salle entière sans cuisine</b>	125 €	250 €	325 €	163€
<b>Salle entière + cuisine</b>	200 €	450 €	585 €	

Réservation salle la veille si libre à partir de l'état des lieux : 10 % du tarif de la location de la 1ère journée au lieu de 91€ à ce jour,  
 Suppression du tarif week-end,  
 Rajout d'un tarif pour les locations de salle sur plusieurs jours consécutifs : 1<sup>er</sup> jour : tarif plein, jours suivants : 50 % de réduction,  
 Pour les associations Mésangéennes : gratuité pour les réunions.

*Les tarifs s'entendent TTC.*

*Chèque de caution de 1000 euros.*

*Etat des lieux entrant / sortant OBLIGATOIRE par agent communal.*

*En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions « normales » du ménage, la caution sera amputée à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.*

## **2C- MAISON DES ASSOCIATIONS**

	MESANGER Associations	MESANGER Particuliers Entreprises	HORS COMMUNES Particulier Association Entreprise soit 30 % de + sur tarif Mésanger	Instances territoriales pour les réunions  soit 50% du tarif pour les locations hors Commune
Salle des Marronniers et espace convivialité	Gratuit	82 €	107 €	54€
Salle des Hirondelles	Gratuit	40 €	52 €	26€
Bureau partagé	Gratuit	40 €	52 €	26€
Salle des Mésanges	Gratuit	40 €	52 €	26€
Salle du Lavoir	Gratuit	Pas de location	Pas de location	

Les tarifs s'entendent TTC.

Chèque de caution de 500 euros.

Etat des lieux entrant / sortant OBLIGATOIRE par agent communal.

En cas de dégradation sur du matériel ou mobilier constatée contradictoirement ou d'état de la salle obligeant à un dépassement manifeste des sujétions « normales » du ménage, la caution sera amputée à due concurrence des frais supplémentaires engagés par la Commune pour réparer, remplacer ou nettoyer.

Toutes salles utilisées sont gratuites pour l'organisation des réunions suivantes : Assemblée générale des associations Mésangéennes, spectacle de Noël des écoles, sépulture, Amicale des pompiers et réunion des associations Mésangéennes.

## 2D- Tarifs pour le remplacement des clés et badges perdus

Remplacement des clés et badges perdus par les particuliers, entreprises et associations = 70€

## 3- Tarif horaire pour l'utilisation du terrain synthétique Gabriel BORDAY

Tarif d'utilisation horaire des équipements (terrains + vestiaire + éclairage) du stade Gabriel BORDAY  
La location du terrain synthétique se fait par créneau de 3h, soit 95,43€ par créneau

## 4- Tarifs liés aux animaux en divagation

- Forfait de capture : 60€
- Tarif journalier pour les animaux recueillis au CTM ou dans tout autre lieu de dépôt (tarif appliqué dès la 1<sup>ère</sup> heure) : 20€

## 5- Fixation d'un tarif de droit de place pour le marché hebdomadaire sur la Commune

Commerçant abonné	10€ du mètre linéaire par trimestre
Commerçant passager	2€ du mètre linéaire par jour

- Les tarifs comprennent l'eau et l'électricité.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Vu l'article L. 2224-18 du code général des collectivités territoriales ;**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-21 2<sup>ème</sup> alinéa ;**

**Vu le Code rural et de la pêche maritime,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.211-1,**

**Considérant la présentation en commission des Finances le 04 décembre 2024 ;**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

- ▶ **DÉCIDE** de fixer les tarifs des prestations diverses (accueil, état-civil, cimetière-urbanisme), location des salles, du remplacement des clés et badges perdus, des frais d'utilisation du terrain de foot synthétique, des frais de captures des animaux en divagations et d'un tarif de droit de place pour le marché hebdomadaire conformément aux tableaux présentés ci-dessus.
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération

**Bruno BENOIT**  
Secrétaire de séance

**Le Maire,  
Nadine YOU**

